



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA SOMME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de SAINT-SAUVEUR

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 6 juin 2019, il sera procédé du 28 juin au 29 juillet 2019 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs, à une enquête publique sur la demande présentée par la société ELCIMAÏ Réalisations, dont le siège social est situé 3, rue de la Brasserie Gruber à MELUN (77000), en vue d'exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de SAINT-SAUVEUR, parcelle cadastrée ZO 42. Les informations relatives à cette procédure peuvent être demandées à la préfecture de la Somme (Service de coordination des politiques interministérielles - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique).

L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée dans la commune de SAINT-SAUVEUR ainsi que dans les communes de SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE, VAUX-EN-AMIENOIS, ARGOEUVES ET LA CHAUSSEE-TIRANCOURT, incluses dans son rayon d'affichage, et sur le site de la préfecture : [\(http://www.somme.pref.gouv.fr\)](http://www.somme.pref.gouv.fr) (politiques publiques/ environnement : installations classées pour la protection de l'environnement).

Pendant cette période, les pièces du dossier (dont l'étude d'impact, l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, réalisées dans les conditions prévues par les articles R 122-1 à R 122-16 du code de l'environnement) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de SAINT-SAUVEUR afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à l'exception des jours fériés et chômés.

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter sera également consultable sur le site Internet de la préfecture de la Somme et accessible depuis un poste informatique 51 rue de la République à Amiens aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau de l'environnement et de l'utilité publique ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Montdidier et Péronne, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

Monsieur Joël GAFFET, qui assure les fonctions de commissaire-enquêteur, siégera en mairie de SAINT-SAUVEUR :

Vendredi 28 juin 2019 de 9h00 à 12h00, samedi 6 juillet 2019 de 9h00 à 12h00, jeudi 11 juillet 2019 de 16h00 à 19h00 et lundi 29 juillet 2019 de 14h00 à 17h00.

Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de SAINT-SAUVEUR. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de SAINT-SAUVEUR qui sera le siège de l'enquête et seront annexées au registre de cette commune. Elles peuvent également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr (en précisant dans l'objet du message l'intitulé de l'enquête). Elles seront accessibles sur le site Internet de la préfecture (<http://www.somme.pref.gouv.fr/> environnement/installations classées pour la protection de l'environnement/enquêtes publiques/ observations et propositions du public- courriels) dans les meilleurs délais. Les observations seront publiées sans délai sur ce site Internet et seront systématiquement anonymisées, dès leur arrivée en préfecture.

Par ailleurs toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions émis par le commissaire-enquêteur en s'adressant à la préfecture de la Somme (Service de coordination des politiques interministérielles - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique), à la mairie de SAINT-SAUVEUR ou les consulter sur le site de la préfecture sus-mentionné.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Elle sera prise par arrêté de la préfète de la Somme.

Amiens, le 6 juin 2019

Pour la préfète et par délégation,
L'attachée, cheffe de bureau,

Brigitte LEGRAND